

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

**Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 septembre 2021**

**N° 21-08-15**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021**

**OBJET :**

**Application Form'City :  
Création d'un parcours  
connecté**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29**

**Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE**

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER  
- Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE –  
Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith  
CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-  
Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE –  
Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE  
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT –  
Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL –  
Aurélié DESBREE – Romain MONTELMARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard  
ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à  
Mireille PAULET - Suzanne BOICHON à Daniel  
DUCROS - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

**Membre absent :**

André HUBERT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**APPLICATION FORM CITY : CREATION D'UN PARCOURS CONNECTÉ**

Madame Françoise PION, conseillère déléguée aux sports, expose au conseil municipal, le souhait d'encourager et de faciliter la pratique d'activités physiques (en particulier la marche, la marche nordique, la course à pied et le renforcement musculaire) en développant sur le territoire de la commune un parcours sportif connecté, via un téléphone mobile, au patrimoine de la ville.

L'application Form'City, proposée par l'Institut des Rencontres de la Forme (IRFO) et la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme permet d'allier pratique de l'activité physique, détente, plaisir et découverte du patrimoine. Cette application rassemble l'ensemble des Chemins de la Forme existant en France.

Ainsi, en empruntant les parcours autoguidés il est possible de sillonner les villes ou leurs alentours, de découvrir le territoire de façon originale et ludique, tout en entretenant sa forme et son capital santé.

Les deux points d'intérêts de l'application sont :

- l'utilisation du mobilier urbain afin de proposer du renforcement musculaire aux utilisateurs lors du parcours.
- la présentation audio du territoire lorsque l'utilisateur passe à proximité d'un bâtiment ou d'un lieu emblématique de la commune.

Le coût de création d'un parcours sur le territoire de la commune de Saint-Galmier s'élève à 3 000 €, montant réparti de la façon suivante :

- un premier acompte de 2 000 € l'année de création du parcours (année N)
- année N+1 : un deuxième acompte de 500 €
- année N+2 : un solde de 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la proposition de création d'un parcours connecté via l'application Form'City pour un montant de 3 000 € pour 3 ans.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au chapitre 623 « publicité, publications, relations publiques », compte 6238 « divers ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021